



## Après le dépôt d'une plainte au poste de police

Par **DOUDOU**, le **12/03/2010** à **21:44**

Bonjour,

j'ai déposé plainte le 21 août 2009 contre X et une personne dont je connaissait le nom et prénom pour VIOLENCES VOLONTAIRES AGGRAVEES, MENACES DE MORT, DEGRADATIONS VOLONTAIRES DE BIENS PRIVES.

il y a eut la confrontation et depuis mon agresseur ce vente par mail et téléphone de ce qu'il ma fait et que la justice ne feras rien.

a t il raison?

Par **frog**, le **12/03/2010** à **22:53**

Impossible à prédire sans connaître les détails de l'affaire et les antécédents du mis en cause.

Par **DOUDOU**, le **13/03/2010** à **13:38**

il a un cassier judiciaire. lors de la confrontation il a nié les faits. ma fiancé était là est s'est donc porter témoin , c'est sa soeur, il a organiser mon agression pour cette raison car je veut épouser sa soeur qui est d'origine marocaine est moi je suis francais.